



La FNAS FO rejoint l'accord OETH

La FNAS FO a décidé de rejoindre l'accord de branche Objectif Emploi des Travailleurs Handicapés. Nous avons refusé de le signer en décembre 2022 car cet accord agréé par le ministère a remis en cause l'association loi 1901 (OETH) à laquelle nous étions attachés. De même il actait la fin de l'égalité en droit des signataires au nom de la « représentativité »

Mais dans cette nouvelle période d'incertitude qui pourrait voir in-fine la disparition définitive de l'accord OETH fin 2025, la FNAS FO considère qu'il est temps pour elle de reprendre sa place, même dans un cadre paritaire tronqué.

Nous ne laisserons pas ceux qui ont remis en cause l'identité et les fondements de cette association pourtant progressiste et démocratique, seuls à la manœuvre.

Comme nous l'avons toujours fait, en toute liberté et indépendance, dans le cadre d'OETH, nous nous opposerons aux politiques gouvernementales

austéritaires qui remettent en cause des droits historiques des personnes en situation de handicap, par l'absence de moyens à la hauteur des besoins.

La FNAS reste attachée à l'accord qui vise à améliorer les conditions de travail et d'emploi des travailleurs handicapés dans le secteur médico-social. Elle continuera de défendre le principe de la préservation d'une association qui conseille et accompagne les salariés et les employeurs dans le recrutement et le maintien dans l'emploi et attribue des aides financières pour l'adaptabilité au poste.

Par cette adhésion, nos représentants FNAS FO, fort du mandat de notre Conseil Fédéral réuni du 25 au 27 juin 2024, continuerons ainsi :

- de défendre et de tenter d'améliorer tous les droits des bénéficiaires,
- de préserver OETH et les emplois des salariés qui en dépendent.

Paris, le 4 septembre 2024